

Bâtir un monde débarrassé des armes à sous-munitions : une responsabilité partagée par les États

15-10-2013 Interview

Depuis le mois dernier, la Zambie assure pour un an la présidence de la Convention sur les armes à sous-munitions (CASM) : du 9 au 13 septembre, la capitale zambienne, Lusaka, a accueilli la quatrième Assemblée des États parties à la Convention. En marge de cette réunion annuelle, M. Gabriel Namulambe, vice-ministre zambien des Affaires étrangères, s'est exprimé sur le rôle clé que joue son pays pour encourager les autres États à éradiquer ces armes qui ont tué ou mutilé des dizaines de milliers de personnes dans des pays déchirés par la guerre à travers le monde.

C'est la première fois qu'une Assemblée des États parties à la CASM se tient sur le continent africain. Quelle importance cela revêt-il ?

C'est un honneur et un privilège pour la Zambie d'avoir été choisie pour être le premier pays africain à accueillir la réunion annuelle des États parties à la CASM. Depuis son entrée en vigueur, en août 2010, la CASM a obtenu le soutien de 113 États – 84 en tant qu'États parties et 29 en tant qu'États signataires. Plus de 25 pour cent des États parties à la CASM, dont la Zambie, sont des États africains.

Depuis l'adoption de la CASM, nous nous sommes attachés à promouvoir activement ce traité. La Zambie s'attachera tout au long de son année de présidence à encourager d'autres États – notamment sur le continent africain – à ratifier et mettre en œuvre la CASM, dans le cadre des efforts déployés en vue de son universalisation (adhésion universelle par les États du monde entier).

La Zambie soutient la Convention depuis longtemps. Pourquoi ?

Après avoir joué un rôle de premier plan pendant le processus d'Oslo, la Zambie fut l'un des 30 premiers États qui ont ratifié la CASM et en ont déclenché l'entrée en vigueur. Depuis 2010, la Zambie contribue activement à la mise en œuvre de la CASM. Par exemple, dans le cadre de la deuxième Assemblée des États parties, elle a apporté son appui aux travaux relatifs à la dépollution et à la réduction des risques ; elle a également, dans le cadre de la troisième Assemblée des États parties, joué un rôle de coordination dans les travaux sur le statut et le fonctionnement général de la CASM .

La Zambie est connue pour son engagement en faveur de la paix et sa participation à de nombreux processus de paix dans la région. Si notre pays s'est senti obligé de s'engager activement dans la lutte contre les armes à sous-munitions, c'est par conviction morale, après avoir été le témoin de leurs effets indiscriminés sur les civils, en particulier sur les femmes et les enfants. La Zambie a rejoint la CASM pour contribuer à faire en sorte que l'Afrique et le monde en général se débarrassent de ces armes dangereuses. Du fait de cet engagement, la Zambie a été reconnue comme l'un des pays qui assume un rôle important dans la promotion d'un monde exempt d'armes à sous-munitions.

Quel message voudriez-vous adresser aux États qui n'ont pas encore ratifié la Convention ?

Il est de notre responsabilité commune de restaurer la dignité humaine. La lutte contre les armes à sous-munitions n'aboutira jamais si certains pays restent en dehors de la Convention. Un monde exempt d'armes à sous-munitions ne verra le jour que si l'ensemble des pays s'unissent pour interdire la production, l'utilisation et le stockage des armes à sous-munitions. Telle est la conviction de la Zambie, qui estime en outre que tous les pays partagent la responsabilité morale à la fois d'empêcher que des innocents soient tués par ces engins meurtriers et de débarrasser la planète des armes à sous-munitions. Nous

appelons donc tous les pays du monde à agir de manière honorable et à dire « non » aux sous-munitions.

Comment cette quatrième Assemblée des États parties peut-elle contribuer à maintenir la dynamique nécessaire pour réduire le problème posé par les sous-munitions ?

Nous espérons que tous les pays et organisations ayant participé à cette réunion s'emploieront à convaincre leurs voisins de renoncer à produire, utiliser et stocker des armes à sous-munitions.

L'universalisation de la CASM – tel est le thème principal assigné à la quatrième Assemblée des États parties. Nous sommes convaincus que la force est dans le nombre : seule l'adhésion universelle à ce traité nous permettra d'atteindre nos objectifs. Nous allons donc tout mettre en œuvre pour encourager davantage d'États à rejoindre la CASM. Nous devons au monde et aux générations futures de leur permettre d'échapper au fléau des armes à sous-munitions.